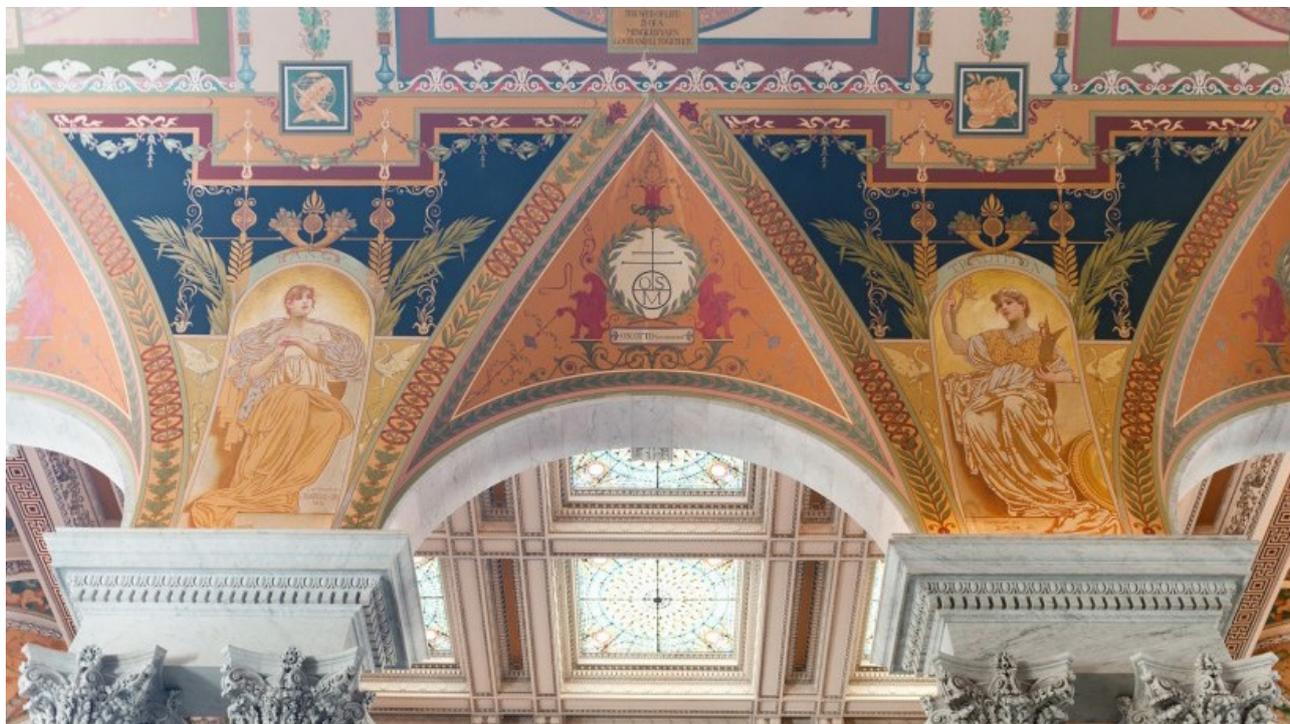


## Patrimoine culturel

**Bâtiments historiques, musées, bibliothèques, lieux de culte, antiquités, joaillerie, statues, monuments**



Les biens culturels tels que les bâtiments/monuments historiques, les musées, les bibliothèques et les lieux de culte qui sont détruits par le feu ont un point commun : l'absence de système d'extinction automatique. Depuis quelques décennies, les autorités, les experts en incendie, les partisans de la conservation ainsi que les citoyens montrent de l'intérêt pour la conservation du patrimoine culturel. Les risques d'incendie constituent l'une des menaces majeures qui pèsent sur les biens, artefacts et autres éléments d'exception les plus précieux du patrimoine mondial. Les dommages causés par le feu sont en général irréparables.

Une fois réduits en cendres, les monuments et les objets du patrimoine ne peuvent jamais être restaurés. Le choix d'un système de suppression d'incendie ou d'un agent d'extinction inadaptés peut être aussi dommageable que l'incendie lui-même. Les dégâts causés par l'eau, le gaz ou les produits chimiques peuvent engendrer des coûts de restauration qui se chiffrent en millions ou même détruire intégralement des biens irremplaçables. Chez FirePro, nous collaborons étroitement avec des consultants et des agences de premier plan dans le but de concevoir et de développer des produits de suppression d'incendie perfectionnés, sans danger pour l'environnement, les personnes et les biens de valeur inestimable.

# FirePro.

Les moyens de suppression d'incendie utilisés dans les dispositifs FirePro sont non conducteurs, non corrosifs et non toxiques. Ils sont encore plus avantageux dans les cas où les agents tels que l'eau, les poudres extinctrices et le dioxyde de carbone ne sont pas autorisés en raison des risques qu'ils présentent pour la sécurité des personnes et des biens. Les systèmes FirePro sont couramment utilisés dans le monde entier pour la protection des musées, des sites historiques, des bibliothèques et des lieux destinés à la conservation de biens d'exception.

